RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Xtra 4200
Code du produit	:	A08
Type de produit	:	Détergent
Groupe de produits	:	Produit de nettoyage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	:	Produit de nettoyage des véhicules/d'entretien des véhicules Voir fiche technique pour des informations détaillées

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES NV N.V.
Waterpoortstraat, 2
BE– B-8900 Ieper
Belgique
T + 32 57 21 78 77 - F +32 57 21 78 79
sds@cidlines.com - http://www.cidlines.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
Canada	CANUTEC Country Organization/Company Address Emergency number Comment		(613) 996-6666	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Switzerland	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS05 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides, Sodium mercaptoacetate

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les vapeurs, aérosols, brouillards.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium mercaptoacetate	N° CAS: 367-51-1 N° CE: 206-696-4 N° REACH: 01-2119968564-24	5 – 15	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Sens. 1B, H317
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	N° CAS: 68515-73-1 N° CE: 500-220-1	1 – 5	Eye Dam. 1, H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires. Toux. Mal de gorge.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes. Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Sensation de brûlure. Toux. Crampes. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

Danger d'explosion : Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.

Reactivité en cas d'incendie : A température élevée, peut libérer des gaz dangereux.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants calorifugés.

Autres informations : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Eviter toute exposition inutile. Porter un vêtement de protection approprié. Assurer une ventilation appropriée. Ne pas respirer les vapeurs.

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Évacuer la zone. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Recueillir le produit répandu. Utiliser des récipients de rejet adéquats.

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter lors de manipulation le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	595000 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	420 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	35,7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	124 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	357000 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,176 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0176 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,27 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,516 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,152 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,654 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	111,11 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	560 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection oculaire			
Type	**Champ d'application**	**Caractéristiques**	**Norme**
Lunettes de sécurité	gouttelette	limpide, Plastique	EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection

Protection de la peau et du corps	
Type	**Norme**
des vêtements de protection	EN14605:2005+A1:2009

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Protection des mains					
Type	**Matériel**	**Pénétration**	**Epaisseur (mm)**	**Pénétration**	**Norme**
Les gants réutilisables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.75	2 (< 1.5)	EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Porter un appareil respiratoire approprié pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes

Protection des voies respiratoires			
Appareil	**Type de filtre**	**Condition**	**Norme**
Demi-masque	Filter type A/P2	Protection contre les particules liquides, Protection contre les vapeurs, Exposition à long terme	EN 140

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	limpide. Jaune.
Apparence	:	limpide.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Le produit n'a pas été testé
Point de fusion	:	Le produit n'a pas été testé
Point de congélation	:	Le produit n'a pas été testé
Point d'ébullition	:	Le produit n'a pas été testé
Inflammabilité	:	Non applicable Non inflammable
Propriétés explosives	:	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	:	Non comburant selon les critères CE.

Limites d'explosivité	:	Le produit n'est pas inflammable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	> 60 °C
Température d'auto-inflammation	:	Le produit n'a pas été testé
Température de décomposition	:	Le produit n'a pas été testé
pH	:	≈ 7 (100%)
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Solubilité	:	Eau: 100 % Ethanol: Le produit n'a pas été testé Ether: Le produit n'a pas été testé Acétone: Le produit n'a pas été testé Solvant organique:Le produit n'a pas été testé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Le produit n'a pas été testé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Le produit n'a pas été testé
Pression de vapeur	:	Le produit n'a pas été testé
Pression de vapeur à 50 °C	:	Le produit n'a pas été testé
Pression critique	:	Le produit n'a pas été testé
Masse volumique	:	≈ 1,1 kg/l
Densité relative	:	Le produit n'a pas été testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Le produit n'a pas été testé
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	:	Le produit n'a pas été testé
Taille d'une particule	:	Non applicable
Distribution granulométrique	:	Non applicable
Forme de particule	:	Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	:	Non applicable
État d'agrégation des particules	:	Non applicable
État d'agglomération des particules	:	Non applicable
Surface spécifique d'une particule	:	Non applicable
Empoussiérage des particules	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Température critique	:	Le produit n'a pas été testé

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Le produit n'a pas été testé
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Le produit n'a pas été testé
Vitesse relative d'évaporation (eau=1)	:	Le produit n'a pas été testé
Vitesse relative d'évaporation (éthanol=1)	:	Le produit n'a pas été testé
Teneur en COV	:	0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: ≈ 7 (100%)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: ≈ 7 (100%)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
CL50 - Poisson [1]	100,81 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CL50 - Poisson [2]	170 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	27,22 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	37 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Xtra 4200	
Persistance et dégradabilité	Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Xtra 4200	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Le produit n'a pas été testé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Le produit n'a pas été testé

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Déchets dangereux par suite de leur toxicité. Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 07 06 01* - eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non applicable

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Teneur en COV : 0 g/l

Autres informations, restrictions et dispositions légales : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées. Règlement (UE) n° 649/2012 relatif à la procédure internationale du consentement (PIC) - Exportations et importations de produits chimiques dangereux. {0} est soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Fragrances allergisantes > 0,01%:
CITRAL
HEXYL CINNAMAL
LINALOOL
GERANIOL
BENZYL BENZOATE

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

SDSCLP3

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.